Association Qualité de Vie et Urbanisme à Vert-le-Petit

PLU (Plan local d'urbanisme)
URGENCE, mobilisons-nous !

Information et pétition

- **138** logements et **400 voitures** de plus au cœur du village !
- Carte blanche aux promoteurs pour dénaturer notre village !
- Vote imminent du **PLU** par la Mairie sans réelle concertation avec la population.

EVITONS LA CATASTROPHE et défendons la qualité de vie de notre village !

Renvoyez ou déposez cette pétition à l'une des adresses suivantes :

16, Chemin de la Jalais VLP,
3, rue Olympe de Gouges, VLP,
Par email : petition@qualitedevie-vlp.fr

Imprimeur : Association « Qualité de vie et urbanisme à Vert-le-Petit » – 16, chemin de la Jalais – 91710 VERT-LE-PETIT
Association loi 1901 n° W912002211 – Ne pas jeter sur la voie publique

Association Qualité de vie et Urbanisme à Vert-le-Petit

Le plan local d'urbanisme (PLU) conditionne notre environnement à venir. **Prenons-le au sérieux ! Personne n'est à l'abri de ses conséquences, nous sommes TOUS concernés !**

Dans les trois zones d'aménagement projetées par la commune (secteurs « Pichot », « chemin de la Jalais » et « chemin des Prés »), ce ne sont pas moins de **138 logements** qui seront construits sans étude approfondie sur leur impact sur la circulation et sans réflexion sur le dimensionnement des accès, la voirie, les espace verts, l'écoulement des eaux, les infrastructures, l'environnement et les zones naturelles…

Le projet de PLU proposé par la mairie présente de **sérieux risques** pour notre commune, car il est trop permissif. Il donne carte blanche aux promoteurs pour dénaturer notre village, détruire son harmonie, bouleverser son schéma de circulation et menacer notre environnement et notre qualité de vie.

Une fois adopté, il deviendra la référence, la règle pour la délivrance des permis de construire, et personne, **pas même le maire,** ne pourra s'opposer aux constructions proposées si elles sont conformes aux quelques règles trop superficielles contenues dans son règlement.

Une véritable menace pour la vie de notre village et un cauchemar qui s'annonce sur nos axes de circulation déjà saturés aux heures de pointe ! (voir schéma joint)

Le PLU a été élaboré sans véritable concertation avec les habitants et ne répond pas à leurs attentes. La Mairie précipite le vote du projet et passe sous silence dans le bulletin municipal les recommandations de l'enquête publique et les dizaines de lettres de contestation des Vertois.

Il est encore temps de nous mobiliser et de **demander des modifications du projet actuel**, qui est le fruit d'un travail élaboré en petit comité par la mairie, sans véritable concertation avec la population et sur les conseils d'un cabinet qui n'a pas tenu compte des spécificités de notre village. **Ce plan ne répond pas aux attentes des Vertois**.

Nous avons dégagé un certain nombre de **points majeurs** sur lesquels il nous parait indispensable d'attirer votre attention. La modification du PLU sur ces questions est cruciale.

Si nous n'agissons pas, nous regretterons dans quelques années de n'avoir rien entrepris pour corriger les errances de ce projet. Nous vous proposons donc d'**œuvrer ensemble pour tenter d'éviter la catastrophe qui se prépare** et pour **faire triompher l'intérêt général**.

Ensemble, construisons l'avenir de VERT-LE-PETIT ! Transmettons à nos enfants un village dans lequel la qualité de vie est préservée !

Si vous partagez nos idées, renvoyez-nous la pétition ci-après (voir en page 3). Cela nous permettra de nous préparer à intervenir massivement avant le vote du projet par le conseil municipal. Nous devons être prêts.

Merci à tous.

L'équipe de l'Association
« Qualité de vie et urbanisme
à Vert-le-Petit »

www.qualitedevie-vlp.fr
@qualitevlp

Association Qualité de vie et Urbanisme à Vert-le-Petit

PETITION

à renvoyer ou à déposer au siège de l'Association :

16, chemin de la Jalais, VERT-LE-PETIT – ou - au 3, rue Olympe de Gouges

Nous demandons que le projet de PLU soit modifié par la Mairie de VERT-LE-PETIT pour tenir compte des points soulevés par l'Association « Qualité de vie et urbanisme à Vert-le-Petit », et nous demandons qu'une réelle concertation soit engagée sur le PLU avant de le voter.

Nous réclamons de la Mairie la transparence totale sur les relations entretenues avec les promoteurs et leurs projets. Ces derniers engagent déjà des actions pugnaces et exercent des pressions vis-à-vis des propriétaires qui laissent penser que les projets immobiliers sont déjà arrêtés.

Point 1 :

Les zones d'aménagement doivent accueillir un nombre d'habitations dont la densité est au-delà du raisonnable pour un village tel que le nôtre, cette urbanisation massive générera au moins 400 voitures supplémentaires et des nuisances associées (parking, bruits, embouteillages,…), un véritable cauchemar !

Nous demandons à la commune de diligenter une étude sérieuse qui analyse la situation actuelle de la circulation (notamment aux heures de pointe), élabore un vrai plan de circulation exhaustif qui tient compte de l'impact de l'augmentation de la population sur le trafic automobile (dans le centre-ville et sur les rues de contournement), et démontre que le village est en capacité d'absorber le surplus de circulation induit par les nouveaux logements sans que la situation actuelle ne soit aggravée. Cette étude devra également livrer une estimation de l'augmentation de la fiscalité locale supportée par les Vertois pour la réalisation des travaux visant à l'indispensable adaptation de la voirie existante afin de garantir l'absence de nuisances supplémentaires par rapport à la situation actuelle déjà préoccupante.

En outre, nous demandons que la capacité des zones d'aménagement à disposer des parkings nécessaires en fonction de nombre de logements projetés soit clairement démontrée.

Enfin, nous demandons de sanctuariser dans le PLU les questions de stationnement et de circulation pour imposer aux promoteurs des contraintes incontournables sur ces points. Nous demandons que soit clairement inscrite dans le PLU la création de parkings visiteurs suffisamment dimensionnés en fonction des logements projetés dans chaque orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Point 2 :

Nous souhaitons des habitations agréables et suffisamment espacées pour garantir à tous une bonne qualité de vie dans les zones d'OAP.

Il serait donc nécessaire pour limiter les constructions de maisons en 2^{e} et 3^{e} ligne à l'arrière de celles alignées sur rue, et donc pour limiter la disparition des jardins, de prévoir une profondeur de 25m à partir de la limite sur rue, profondeur à partir de laquelle les parcelles ne sont plus constructibles que pour les annexes.

Plus généralement, nous demandons la réduction de la densité des logements et la mise en place d'une concertation sérieuse avec les services de l'État pour parvenir à la diminution du nombre de logements envisagés.

Association Qualité de vie et Urbanisme à Vert-le-Petit

Point 3 :
Le projet de PLU ne prête pas suffisamment attention à la structure des terrains sur lesquels seront effectués les aménagements des trois OAP projetées.
Le règlement du projet de PLU mériterait d'être complété par des mesures permettant une prise en compte des risques de retrait-gonflement des argiles et d'inondation par remontée de nappe

Point 4 :
Les propriétaires des parcelles concernées par les OAP et des parcelles limitrophes devraient être sensibilisés au projet et leurs préoccupations mieux prises en compte.
Nous demandons à la commune de contacter unilatéralement les personnes concernées par ces opérations afin de recueillir leurs inquiétudes lors d'un rendez-vous individuel, d'en publier un compte-rendu public (en omettant les informations les plus personnelles), d'en tenir compte lors de la finalisation du projet et de repousser le vote du projet tant que ces démarches ne sont pas terminées.

Point 5 :
Aucune démonstration n'est faite au sein du dossier de PLU quant à la prise en compte de l'impact potentiellement significatif que peuvent avoir ses futurs aménagements et constructions sur la zone Natura 2000.
Nous demandons à la mairie de diligenter une étude pour démontrer la conformité du PLU aux réglementations de protection du corridor écologique et des zones Natura 2000, notamment au sens des Directives Oiseaux de 1979 et Habitats de 1992.

Point 6 :
La densité des zones urbanisées va être considérablement accrue dans le village.
Nous demandons que soit clairement inscrit dans le PLU la création de nouveaux grands espaces verts permettant de garantir la préservation d'un minimum de qualité de vie.

Adresse :		
Nom	Prénom	Signature
Nom	Prénom	Signature

Autres personnes (enfants majeurs, parents, …) :

Nom	Prénom	Signature
Nom	Prénom	Signature

PLU - Impact potentiel sur la circulation

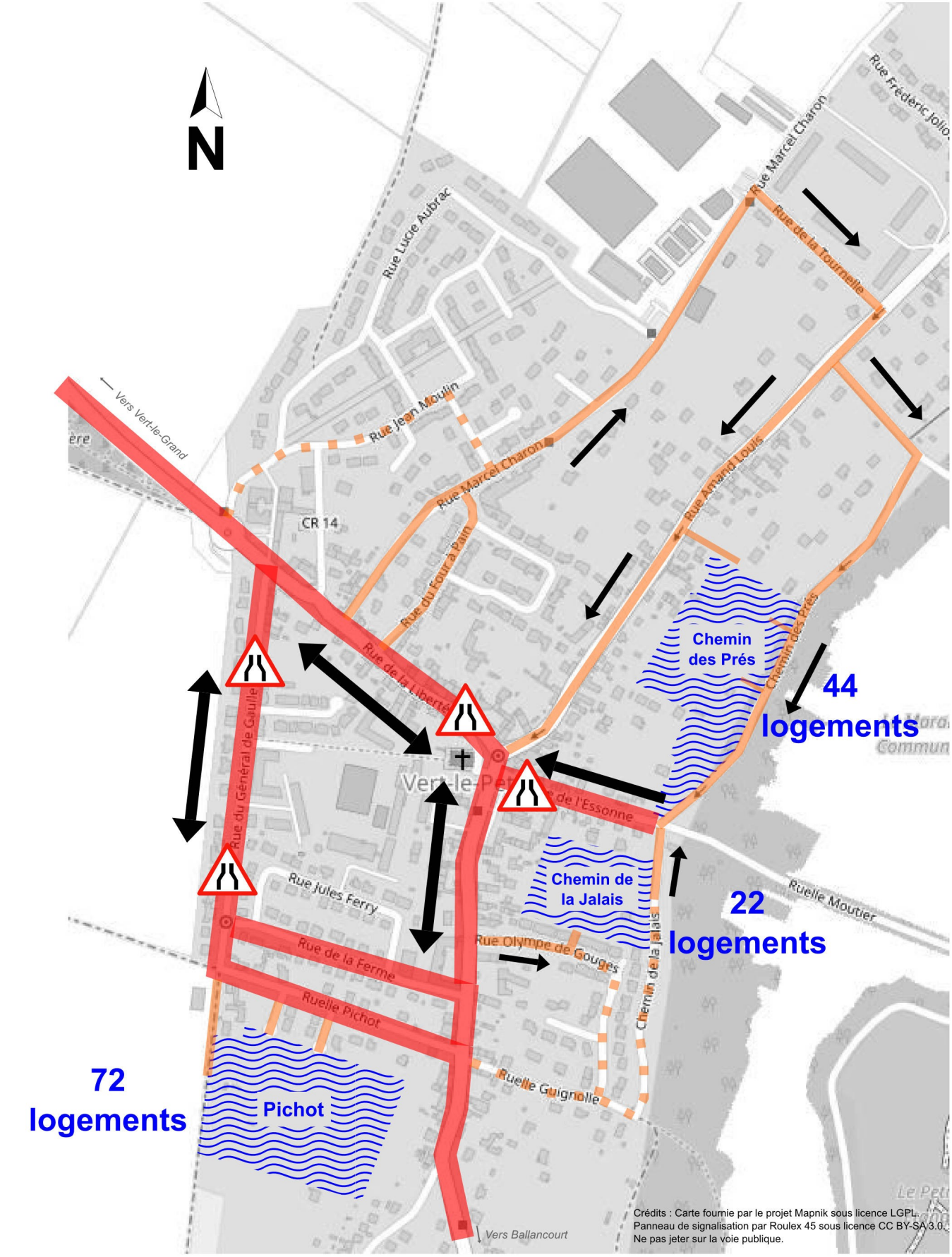

Zones d'aménagement projetées (OAP "Clos Pichot", "Chemin de la Jalais", "Chemin des Prés")

Axe très fortement impacté

Axe fortement impacté

Axe alternatif potentiellement impacté

Goulot d'étranglement